



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E172044

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2025

ÉDITÉ LE

27/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/02/2013

Forme juridique : SA

Capital : DEPUIS LE 02/04/2024
698 555 072

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 552 046 955

Siret : 552 046 955 03591

Code NACE : 3530Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI/168328

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : ENGIE ENERGIE SERVICES - DR - PAYS DE LOIRE (AGENCE)

LES HAUTS DE COUERON
PARC D'ACTIVITE
44220 COUERON

Téléphone : 02 99 27 65 65

Fax : 02 99 27 65 50

Portable :

Site Internet :

E-mail : clement.josset@engie.com

Responsabilité légale :

PRESA HERVE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 358

Tranche de classification : EFF6A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	08/11/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	11/12/2024
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	05/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	08/11/2023
o Chaudière bois	11/12/2024
o Poêle ou insert bois	11/12/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	05/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/02/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	08/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.